

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 novembre 2022 à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Absents excusés : Gilles **VINCENT** donne procuration à Floriano **De MATOS**, Michel **BONDIER** donne procuration à Michaël **MARILLIER**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire remercie tous les membres du conseil municipal présents pour ce conseil en urgence.

### 1. Prononciation sur l'urgence de la réunion

La réunion concerne la vente de la parcelle AB657. Les finances publiques nous informent que la vente est soumise à TVA, ce qui n'est plus en adéquation avec la délibération concernant cette vente. Pour espérer une vente avant la fin de l'année 2022, il convient de délibérer à nouveau sur ce prix de vente.

Compte-tenu du caractère restreint de l'ordre du jour et du report de la vente de la parcelle, le Conseil Municipal reconnaît le caractère d'urgence de cette réunion. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

### 2. Vente de la parcelle AB657

C'est une parcelle qui a été sortie du lotissement dans les années 90. Aujourd'hui, il n'y a plus de lotissement au sens administratif du terme, puisque le règlement n'a pas été reconduit. On est donc sur un secteur urbanisé de la commune. A partir de là, c'est une vente qui ne se fait pas sur les budgets du lotissement mais sur le budget principal. Cette parcelle est ainsi vendue sur le budget général non soumis à TVA. Pour autant, les finances publiques nous ont confirmé que cette vente était soumise à TVA car ce terrain avait été viabilisé par la commune. L'acheteur avait formulé une offre d'achat à 20 000€ pour cette parcelle de 482 m<sup>2</sup> (meilleure offre reçue pour cette vente).

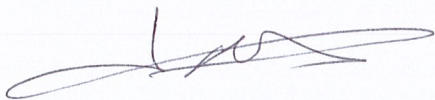
Le Maire propose au Conseil Municipal une vente au prix de 20 000 € TTC. Cela laissera 16 666,67 € pour la commune, après TVA. On n'oublie pas qu'à terme il va construire, ce seront donc des taxes foncières supplémentaires, des bases supplémentaires, etc.

Le Maire indique que les finances publiques vont créer un service spécial temporaire de TVA, pour assujettir cette vente spécifiquement.

Il propose de vendre cette parcelle à M. DASCIOGLU selon son offre du 15 avril 2022, de 20 000 € TTC et les frais restants à l'acheteur. Il demande aussi l'autorisation à accomplir et signer tous les actes nécessaires à cette vente. Demande s'il y a des questions. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22

Le Secrétaire de séance,



Dominique LACROIX

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER